Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-2197**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Accusé certifié exécutoire

Réception par FRARTEMENT DE LA Affichage: 07/09/2020 GUADELOUPE

NOMBRE DE MEMBRES					
Afférents	En exercice	Qui ont pris			
au Conseil		part à la			
Municipal		Délibération			
33	33	27			

Date de la convocation 22 septembre 2020

Date d'affichage de la délibération

Adoptée à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

Séance du 28 Septembre 2020

L'an deux mille vingt et le lundi vingt huit septembre à dix-huit heures vingt le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle de congrès de la médiathèque Ernest J. PEPIN, en raison du contexte, après convocation légale, sous la présidence de M. Ephrem GLORIEUX, 1ère adjoint.

Présents:

M. Ephrem GLORIEUX; Mme Clara RIGAH; M. Bruno FELICIANNE; Mme Christiane TREIL ALBON; M Lucien BEAUZOR; Mme Manuela PETRO-METONY; M. Rodrigue MOULIN; adjoints au maire.

M. Jean-Louis SAINSILY; M. Christian CITADELLE; Mme Gladys BURAT; M Didier MARICEL; Mme Francelise YEPONDE; M Saturnin FRANCILLONE; Mme Karine GATIBELZA; M. Richard PROMENEUR; Mme Sonia MERCADIER; M. Arthur MARICEL; Mme Cindy ARNASSALON; M. Pierre ALBINA; Mme Anny GENIPA; Mme Patricia VINGADASSALON; M. José TORIBIO; M. Florent TREIL; Conseillers Municipaux.

Représentés: M. Jocelyn SAPOTILLE maire par M. Ephrem GLORIEUX Mme Sylvie DAGONIA par M Saturnin FRANCILLONE Mme Sarah MAGALATCHOUMY par M. José TORIBIO Mme Nicole RABOLION par M. Florent TREIL

Absents: Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET; M. Yvon COMBES; Mme Jacqueline BELFORT; Mme Reinette JULIARD; M. Léon MACAQUI; M. José KANDASSAMY

DELIBERATION N°2020/09/53

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2018/06/66 : PLAN DE FINANCEMENT POUR LA REHABILITATION DES MONUMENTS HISTORIQUES ALI TUR – PALAIS DE JUSTICE DE PAIX

Dans le cadre de sa politique de préservation et valorisation du patrimoine culturel et pour des mesures conservatoires, la ville de Lamentin a souhaité réhabiliter les monuments historiques Ali TUR. Ces bâtiments ont subi les affres du temps, en témoignent les matériaux arrivés à bout de leurs usages et la nécessité de l'intervention de nombreux travaux de renforcement.

La première tranche de ce projet concerne la réhabilitation du Palais de justice de Paix abritant aujourd'hui les locaux de la police municipale. La réalisation de ces travaux devra permettre de redonner au bâtiment son authenticité.

Ainsi, la ville de Lamentin a présenté une demande de subvention pour le projet réhabilitation du Palais de Justice de Paix d'un montant total de 1 017 578, 11€.

Le plan de financement de cette opération prévoit une subvention de la Direction des Affaires culturelles (DAC) d'un montant de 197 650€ soit 19,42%, du Conseil régional d'un montant de 342 667€ soit 36,67%, du Fond d'aide aux communes d'un montant de 131 840€ soit 12,96%, et une nouvelle participation de l'État au titre de la Dotation de Subvention pour l'Investissement Local d'un montant de 141 905,49€ soit 14,95%. La participation de la commune s'élève à 203 515, 62€ soit 20% du montant total.

Il est demandé au conseil municipal d'annuler la délibération n°2018/06/66 en date du 28 juin 2018 et d'approuver le plan de financement suivant :

Montant financé	1 017 578, 11	100%	
Commune	203 515, 62	20,00%	
DSIL	141 905, 49	14,95%	CONTROL OF THE PROPERTY OF THE
Région	342 667	36,67%	REGION GUADELOUPE
FAC 2019	131 840,00	12,96%	CONSIL DEPARTMENTAL DE LA COMDRIQUE
DRAC	197 650, 00	19,42%	DATE OF FRANCE PRODUCTION BEFORE THE TOTAL PRODUCTION FOREST THE TOTAL PRODUCTION FOREST THE TOTAL PRODUCTION FOREST THOM DE S OF CHANGE COLFF OF CHANGE COLF

Le conseil Municipal

Considérant l'opportunité d'un cofinancement à 80% sur ce projet

Considérant l'importance de ce projet dans la politique de valorisation du patrimoine culturel de la ville de Lamentin,

Considérant l'opportunité d'un partenariat avec l'État pour la réhabilitation des bâtiments Ali Tur

Considérant l'opportunité d'un partenariat avec le Conseil régional pour la pour la réhabilitation des bâtiments Ali Tur,

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1- D'annuler la délibération n° 2018/06/66 du 28 juin 2018

ARTICLE 2 : D'approuver le plan de financement suivant pour le projet de réhabilitation des bâtiments Ali Tur – Palais de Justice de Paix

Montant financé	1 017 578, 11	100%	
Commune	203 515, 62	20,00%	
osiL	141 905, 49	14,95%	Labored - Figuriar - Figuriar to WERN BELLEGIEU PRANTOCALIE HE SHARE SERVICE - CALIE HE SHARE SERVICE - CALIE AND CALIE SERVICE - CALIE SAT CALIE SERVICE - CALIE SERVICE
Région	342 667	36,67%	REGION
FAC 2019	131 840,00	12,96%	CONSER DEPARTMENTAL DE LA GUADRICHE
DRAC	197 650, 00	19,42%	Editory - Cambrid - Promotestary Billion Beauting Promotestary Performance to the Committee Consect from Goth Astronomy Constitution Con- Consect Conditions Astronomy Conditions Astronomy Conditions

ARTICLE 3 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous les actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Jocelyn SAPOTILLE